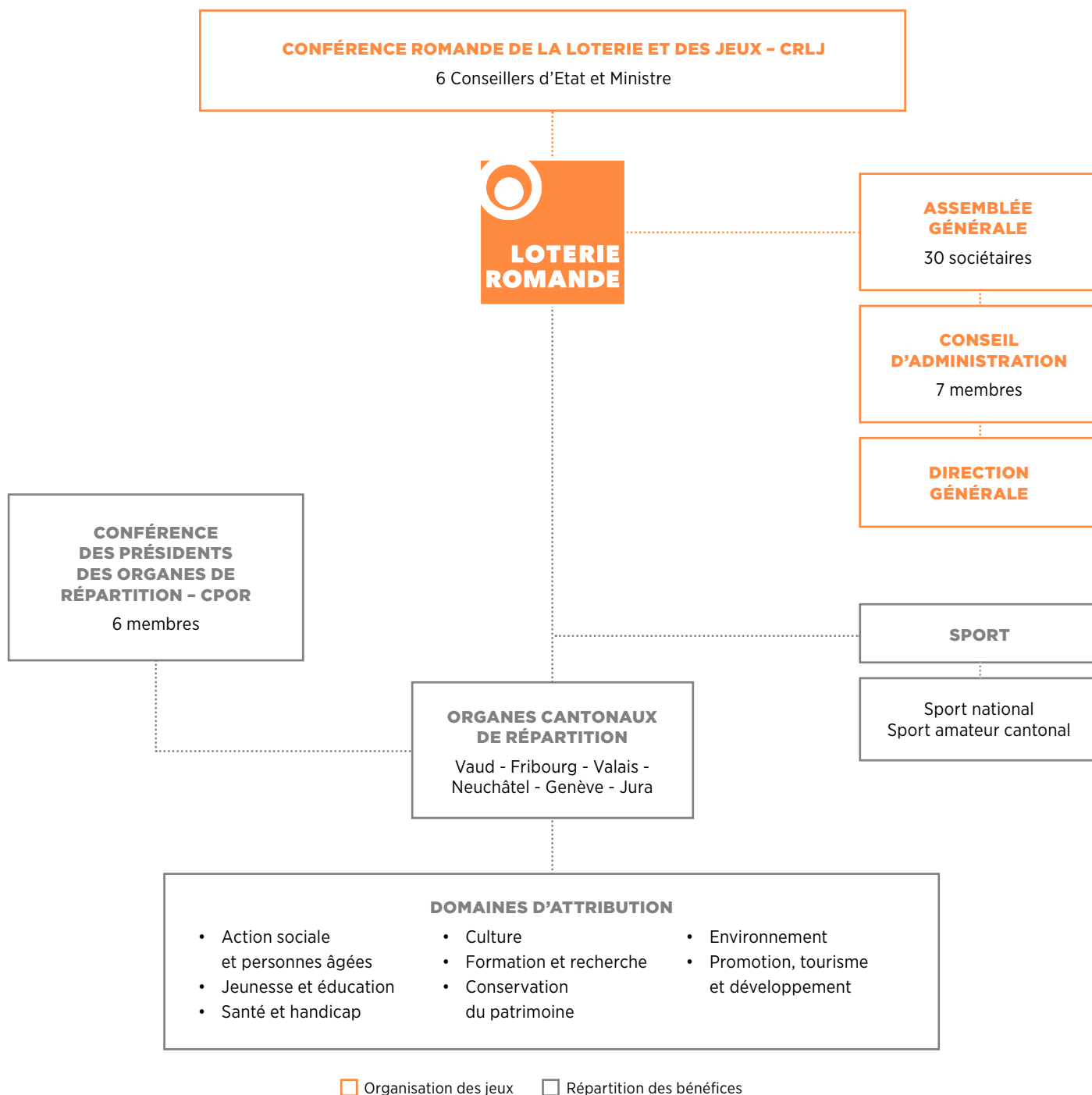


Cadre institutionnel de la Loterie Romande



Loterie Romande - Rapport annuel 2017

Régulation

La Commission des loteries et paris (Comlot) a été instituée comme autorité intercantonale par les 26 cantons suisses, sur la base de la Convention conclue entre eux en 2006. Sa tâche consiste à surveiller le marché des loteries et des paris ainsi que d'assurer une offre de jeu transparente et intégrée en Suisse. Elle est également l'autorité d'homologation des nouveaux jeux de loterie et des nouveaux paris.